



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260629-DM_2026_33-AR

2026/33
SLO

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉCISION DU MAIRE

n° 2026/33

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2024/45 du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 portant élection des membres de la commission M.A.P.A.,

VU le Code de la commande publique, en particulier les seuils de procédure et de publicité,

CONSIDERANT la consultation du 19 novembre 2025 engagée dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée (M.A.P.A.) concernant les travaux de construction d'un centre technique municipal à Saint-Arnoult-en-Yvelines,

VU les offres remises pour :

- Lot 1 : Gros-œuvre,
- Lot 2 : Charpente bois,
- Lot 3 : Couverture - Étanchéité,
- Lot 4 : ITE – Bardage,
- Lot 5 : Menuiseries extérieures,
- Lot 6 : Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Mobilier,
- Lot 7 : Peinture,
- Lot 8 : Carrelage - Faïences,
- Lot 9 : Sols souples,
- Lot 10 : Électricité,
- Lot 11 : Plomberie - CVC,
- Lot 12 : Ascenseur,
- Lot 13 : Photovoltaïques,
- Lot 14 : VRD,
- Lot 15 : Charpente métallique,

VU l'avis de la commission M.A.P.A. réunie en séance le 21 janvier 2026,

VU la délibération n° 2026/06 en date du 20 mars 2026 portant délégations permanentes au Maire, notamment le point *toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De retenir les offres de 11 entreprises pour les travaux de construction d'un centre technique municipal pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14 et 15 et de signer les contrats correspondants pour un montant total de 1 984 526,16 € HT soit 2 381 431,39 € TTC décomposés comme suit :

➤ **Lot n° 1 - Gros œuvre**

Avec la société DESIGN CONSTRUCTION RENOVATION demeurant 6 rue Jacquard – 91280 SAINT PIERRE DU PERRY, pour un montant de 790 000,00 € HT soit 948 000,00 € TTC,

➤ **Lot n° 2 - Charpente bois**

Avec la société PELTIER demeurant 26 rue Paul Deschanel – 28150 LES VILLAGES VOVEENS, pour un montant de 98 080,36 € HT soit 117 646,43 € TTC,

➤ **Lot n° 3 – Couverture - Étanchéité**

Avec la société DAY BUILD demeurant 27 rue Panard et Levassor – 78570 CHANTELOUP LES VIGNES, pour un montant de 150 000,00 € HT soit 180 000,00 € TTC,

➤ **Lot n° 4 – ITE - Bardage**

Avec la société FATHCO demeurant 4 avenue Laurant Cely – Tour d'Asnières – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, pour un montant de 192 786,10 € HT soit 231 343,32 € TTC,

➤ **Lot n° 5 – Menuiseries extérieures**

Avec la société H PROJECT demeurant 29 rue Gustave Eiffel – 91070 BONDOUFLE pour un montant de 184 928,30 € HT soit 221 913,96 € TTC,

➤ **Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – Plâtrerie - Mobilier**

Avec la société H PROJECT demeurant 29 rue Gustave Eiffel – 91070 BONDOUFLE pour un montant de 116 642,37 € HT soit 139 970,84 € TTC,

➤ **Lot n° 7 – Peinture**

Avec la société MOBIL demeurant 28 route de Montereau – 77000 MELUN pour un montant de 15 831,80 € HT soit 18 998,16 € TTC,

➤ **Lot n° 8 – Carrelage - Faïence**

Avec la société FANELLO demeurant 100 avenue Jean Baptiste Clément – 92101 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 12 160,57 € HT soit 14 592,68 € TTC,

➤ **Lot n° 9 – Sols souples**

Avec la société FANELLO demeurant 100 avenue Jean Baptiste Clément – 92101 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 10 920,66 € HT soit 13 104,79 € TTC,

➤ **Lot n° 10 – Électricité**

Avec la société EGB ÉLECTRICITÉ demeurant 79 rue de Garennes – 27540 IVRY-LA-BATAILLE pour un montant de 125 000,00 € HT soit 150 000,00 € TTC,

➤ **Lot n° 12 - Ascenseur**

Avec la société TK ELEVATOR demeurant 10 rue Olof Palme – 92110 CLICHY pour un montant de 29 500,00 € HT soit 35 400,00 € TTC,

➤ **Lot n° 14 – VRD**

Avec la société TPCI demeurant 38 rue Louis Pasteur – 28630 GELLAINVILLE pour un montant de 187 220,00 € HT soit 224 664,00 € TTC,

➤ **Lot n° 15 – Charpente métallique**

Avec la société ERTCM demeurant Parc d'Activité de la Tour Malakoff – 71360 EPINAC pour un montant de 71 456,00 € HT soit 85 747,20 € TTC,

ARTICLE 2

➤ **Lot n° 11 – Plomberie - CVC**

Procédure sans suite pour apparition de faits nouveaux après la mise en concurrence remettant en jeu la définition du besoin qui avait été effectuée, nouvelle consultation en cours,

➤ **Lot n° 13 - Photovoltaïque**

Procédure sans suite pour réception d'un refus express d'un soumissionnaire pour la demande de prorogation de la validité de son offre ne permettant pas de poursuivre régulièrement la procédure, nouvelle consultation en cours,

ARTICLE 3

Le marché est conclu à compter de sa notification et prend fin à la réception des travaux sans réserve,

ARTICLE 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 5

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 26 juin 2026

Le Maire

Signé électroniquement par : Joëlle JEGAT
Date de signature : 29/06/2026
Qualité : Signature Maire



Joëlle JEGAT